

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h 30 à la date ci-dessous, au bureau d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à l'attention du secrétaire d'arrondissement, 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, H2N 2H8, pour :

Catégorie : Travaux
Appel d'offres : S-AC-2020-009
Descriptif : Travaux de mesures d'apaisement aux écoles Louisbourg, François-de-Laval et Augustin-Roscelli
Date d'ouverture : 10 juin 2020

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire en vigueur, les soumissions devront être déposées la journée même de l'ouverture à compter de 8 h 30 et avant 11 h 30. Les bureaux de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville seront fermés durant toutes les autres plages horaires.

Vous pouvez également transmettre votre soumission en faisant appel aux services de Postes Canada ou un à un service de messagerie. Il est toutefois de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que sa soumission sera reçue à la date et avant l'heure d'ouverture prévues.

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission (par cautionnement)
Renseignements : Cédric Duchesne, ingénieur
cedric.duchesne@montreal.ca
Mathieu Carrier, ingénieur
mathieu.carrier@montreal.ca
Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du lundi 11 mai 2020.
Visites supervisées des lieux : S.O. ou Oui, obligatoire

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7236 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du cahier des charges.

Les soumissions reçues seront ouvertes au bureau d'arrondissement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. Cependant, en raison de l'arrêté ministériel 2020-014, depuis le 2 avril 2020 les organismes municipaux doivent effectuer l'ouverture des soumissions sans la présence du public ni des soumissionnaires; l'ouverture se déroulera à huis clos, devant au moins deux témoins n'ayant aucun intérêt relativement au contrat visé. L'organisme municipal produira un enregistrement audiovisuel de l'ouverture des soumissions et, dès que possible, le rendra disponible sur SEAO.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

FAIT à Montréal, le 11 mai 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert